Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	26

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUËT, Sylvie LEROY, Gérard BÉRRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUERARD, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie RICHARD, Valérie BÉRRÉE, Anne BRIONNE, Pascal MOISAN, Julien CHARON, Anaïs ANGÉ, Sophie CHAPRON, Nicola VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER, Julien BOIVIN, Jean-Yves GOUILLET

Excusés ayant donné procuration : Thierry BERTRAND à Pascal MOISAN, Véronique DUTAY à Odette GUILLARD

Absents : Vanessa BEAUJOUAN, Frédéric PAULY

A été nommée secrétaire : Joël TARDIF

2026-0503-021 – Finances : vote des subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative en date du 3 février 2026 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 11 février 2026 ;

Une classification des associations a été effectuée suivant la catégorie thématique d'action principale. La Commune souhaite accompagner les associations à réaliser leur projet par le versement d'une subvention.

Des critères d'attribution des subventions communales sont les suivants :

- L'association doit être déclarée en Préfecture et par conséquent une copie des statuts déposés en mairie ;
- Chaque année, elle doit présenter ses comptes et bilans financiers auprès de la Mairie ;
- Il sera pris en compte le nombre d'adhérents, les différentes animations, le rayonnement de l'association au niveau local, départemental ou national.

Propositions d'attributions des subventions aux associations et autres (subvention accordée au titre d'un partenariat associatif ou toutes actions sportives, culturelles/loisirs, humanitaires, scolaires/parascolaires ou socio-économiques) pour 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503021-DE

Synthèse

	2025	Propositions 2026	
	Montants	Montants	%
Associations sportives	33 769.90 €	34 768.80 €	+ 2.96
Associations culturelles et de Loisirs	201 809.60 €	223 733.70 €	+ 10.86
Associations à but humanitaire	2 445.60 €	3 226.38 €	+ 31.93
Associations scolaires et parascolaires	12 625.80 €	9 944.82 €	- 21.23
Associations socio-économiques	33 885.10 €	34 326.30 €	+ 1.30
TOTAL	**284 536.00 €**	**306 000.00 €**	+ 7.54

Tableau détail par associations

Associations	Montants
JA Bréal Foot	13 281.00 €
Bréal Basket en Brocéliande	4 009.40 €
Arts Martiaux Bréalais	1 789.40 €
ACL Trial Moto	3 795.60 €
Handball Club 310	3 188.90 €
Tennis de Table	1 226.20 €
Tennis Club Brocéliande	1 481.42 €
Amicale Bréalaise de Pétanque	742.50 €
Le Palet Bréalais	2 246.90 €
Vélo Club du Pays de Brocéliande	1 111.90 €
Ouest Athlétisme 35	460.40 €
Bréal Yoga	417.00 €
Les Guibolles bréalaises	813.70 €
Roller Breizh animations	204.48 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503021-DE

Associations	Montants
Association Centre Les Bruyères	194 426.40 €
Danse Attitude	3 813.00 €
Ombres et Lumière	533.30 €
La Parebatte	488.70 €
ABERS	354.00 €
Amicale du Personnel Communal	1 020.10 €
Festival du Roi Arthur (village)	15 150.00 €
Loisirs Couture	296.00 €
COMAB	4 507.50 €
APINCE	956.10 €
Accord danse 35	346.00 €
Les Motards de Brocéliande	406.90 €
Songes élémentaires	1 313.70 €
Bréal Photo club	122.00 €
Bréal Solidarité	1 224.12 €
La Croix d'Or d'Ille-et-Vilaine	362.20 €
Amicale des donneurs de sang	130.00 €
Les Restos du cœur	255.03 €
Eissor	255.03 €
ADS (Association Déplacements Solidaires)	500.00 €
Capables	500.00 €
APE Ecoles Publiques	
* Activités extrascolaires	5 124.93 €
* Arbre de Noël	308.56 €
APEL Ecole Privée	
* Activités extrascolaires	3 994.25 €
* Arbre de Noël	367.08 €
Prévention Routière	150.00 €
ADMR Plélan-le-Grand	2 379.00 €
Syndicat Agricole (Portes ouvertes = 205 € - Piégeurs = 1 500 €)	1 705.00 €
Croquant'Bouille	459.05 €
Eveil pour tous	400.00 €
Ass. Pour la Promotion des Handicapés (Jardins de Brocéliande)	23 675.76 €
Association Partage	274.50 €
Manimalô	412.20 €
Divers	5 020.79 €
TOTAL	**306 000.00 €**

NB : *concernant la ligne « divers » : cette somme sera ultérieurement attribuée par la Commission Vie associative suivant les demandes qui pourraient intervenir dans l'année.*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260305-DCM20260503021-DE

M. VERON-GRUAU quitte la salle, ne participe ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les attributions de subventions aux associations et autres pour l'année 2026 comme détaillées ci-dessus,
- Décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2026 à l'article 65748,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la somme allouée.

Résultat du vote : Pour : 26 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Joël TARDIF